

PROCÈS-VERBAL DE SÉANCE
tenue au SMVV à Mézériat à 19 heures

Nombre de délégués élus : 11
Nombre de membres en exercice : 11

Date de la convocation : 23/08/2023
Nombre de délégués votants : 6

Présents :

MM. Gérard BRANCHY, Baptiste DAUJAT, Patrick DURANDIN, Luc MICHEL, Philippe POTTIER et Jean-Michel VANDEL

Pouvoir : M. Dominique MOREL donne pouvoir à M. BRANCHY

Excusés : MM. Guillaume FAUVET, Jean-Louis GIVORD, Alain JAYR, Martial LOISY et Dominique MOREL

Secrétaire de séance : M. DAUJAT Baptiste

Agents présents : Mme Edwige FELIX CAPPONI, MM. Stéphane KIHL et Laurent CHARBONNIER

Début de la séance : 19h05

Constatant que le quorum est atteint, M. BRANCHY, le Président du Syndicat Mixte Veyle Vivante, ouvre la séance qui aura pour but de prendre une position sur certains projets mais aussi faire un point d'actualité sur l'avancement des différentes opérations, puis expose l'ordre du jour de la séance.

L'ordre du jour de la séance du Bureau Exécutif est déroulé comme suit :

❖ **Par délibération DBE2023 08 023 : Approbation du procès-verbal de la séance du Bureau Exécutif du 31.05.2023**

M. MICHEL souhaite faire part à l'assemblée des inquiétudes, échangées avec M. J-L GIVORD concernant l'émergence du projet de démantèlement du vannage situé à l'usine Champagne. En effet, la présentation de ce projet potentiel qui a été faite lors de la dernière séance du Bureau Exécutif, a soulevé des craintes auprès du Conseil Municipal de Vonnas. La Commune de Vonnas n'est en effet pas informée des intentions de l'industriel, et s'inquiète des éventuelles conséquences que pourraient avoir ces évolutions sur les usages et équipement locaux comme le camping.

M. KIHL rappelle que cette présentation lors du Bureau précédent n'était qu'un « porté à connaissance » des discussions en cours avec SOREAL SE, lesquelles déboucheront peut-être sur un renoncement par l'industriel à son droit d'eau ; auquel cas se posera la question de son accompagnement par le syndicat, le site présentant une série d'enjeux et de potentialités. Le Président propose de rencontrer M. Le Maire de Vonnas pour lui exposer la situation et ses évolutions possibles

Aucune observation sur la forme n'étant apportée, le procès-verbal de la séance du Bureau Exécutif du 31 mai 2023 est approuvé à l'unanimité des suffrages exprimés (**6 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention**).

❖ **Par délibération DBE2023 08 024 : Validation des modalités d'acquisitions foncières dans le cadre du projet d'aménagement de la Veyle au droit du Moulin de Polaizé à Polliat**

M. KHL précise que le syndicat a engagé des démarches de négociation visant à obtenir par voie amiable la propriété de l'emprise nécessaire au projet de restauration morphologique de la Veyle au droit de l'ancien Moulin de Polaizé à Polliat.

L'emprise du projet, défini au cours des études d'avant-projet, se compose des surfaces suivantes :

- L'intégralité des parcelles cadastrées ZM6 (13 672 m²), ZM7 (19 096 m²) et ZM8 (23 481 m²) ;
- Une partie des parcelles cadastrées ZM9 (11 800 m² sur 26 442 m²) et ZM38 (20 000 m² sur 48 261 m²).

M. BRANCHY informe que la première proposition écrite à l'ensemble des propriétaires a été faite avec la possibilité d'accepter la transaction soit au prix de 0,28 €/m² dans le cas d'une acquisition partielle des parcelles (limitées à la stricte emprise du projet), soit au prix de 0,30 €/m² dans le cas d'une acquisition totale des parcelles concernées par le projet.

Après divers échanges et contre-propositions entre les propriétaires et le syndicat, un accord oral a été conclu à hauteur de 0,32 €/m², qui est le montant proposé à validation du Bureau Exécutif.

Au terme de la phase de négociation, les parties concernées sont disposées à céder leurs terrains aux conditions suivantes :

Pierre Larchez & Co
ZM08: 23 481 m² (totalité)
7 513,92 € (0,32 €/m²)

Jean-Pierre Guillemot
ZM07: 19 096 m² (totalité)
6 110,72 € (0,32 €/m²)

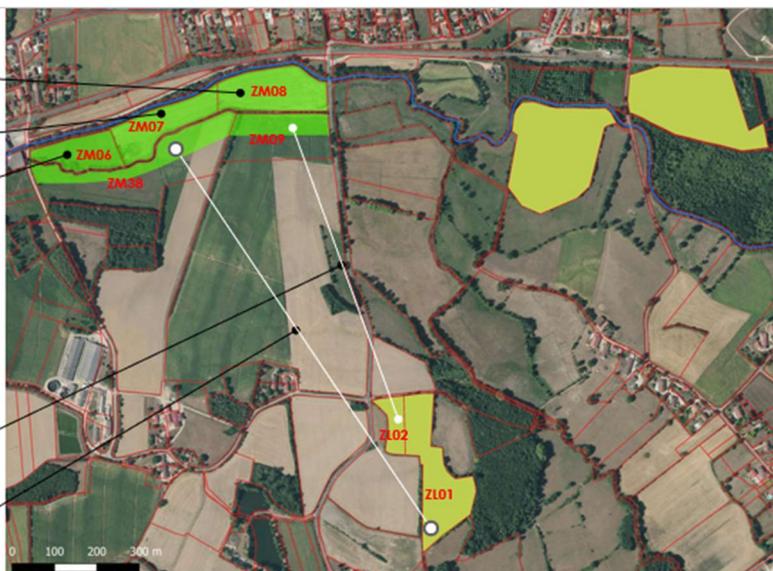
Marc Bozonnet & Co
ZM06: 13 672 m² (totalité)
4 375,04 € (0,32 €/m²)

Georges Mathieu ↔ SMVV
ZM09: 11 800 m² (partiel) ZL01: 6 415 m² (total)

Stéphane Mathieu ↔ SMVV
ZM38: 20 000 m² (partiel) ZL02: 28 802 m² (total)

TOTAL Mathieu ↔ Total SMVV
31 800 m² 35 217 m²

+ mise en place ORE de maintien
de prairie sur les parcelles cédées
(ZL01 et ZL02)



• Pour l'acquisition totale des parcelles ZM6, ZM7 et ZM8, appartenant à trois propriétaires différents, l'acquisition amiable par le SMVV se fera au montant de 0,32 €/m², soit un montant total de 18 000 € ;

• Pour l'acquisition partielle des parcelles ZM9 et ZM38, appartenant à deux propriétaires différents mais d'une même famille, elles seront échangées respectivement contre les parcelles ZL1 (6 415 m²) et ZL2 (28 802 m²). En outre, les propriétaires concernés s'engagent à accepter la mise en place d'une Obligation Réelle Environnementale (ORE) sur les parcelles acquises par eux après échange, portant à minima la contrainte de maintien de l'usage en prairie.

M. DAUJAT désire connaître la date de signature de l'acte devant le Notaire. M. KIHl répond que cela n'arrivera pas avant plusieurs mois, et que le syndicat s'assurera de pouvoir réaliser les travaux prévus même si les actes n'ont pas encore été signés.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés (**6 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention**), le Bureau Exécutif :

- **APPROUVE** les accords issus de cette négociation présentés ci-dessus ;
- **AUTORISE** le Président à signer toutes les pièces nécessaires à intervenir relatives à ce projet.

❖ **Par délibération DBE2023 08 025 : Demande de subvention pour la participation du SMVV au projet Chaneau' Tour**

M. KIHl expose le projet de création d'une boucle de promenade, situé sur la commune de Chanoz Chatenay, baptisé « Chan'Eau Tour », qui a vocation à être financé dans le cadre de l'appel « Eau et Climat » lancé par l'Agence de l'Eau RMC. Chaque maître d'ouvrage partie prenante de l'opération sera directement bénéficiaire des subventions afférentes.

En lien avec ses compétences statutaires et en cohérence avec sa stratégie établie par ailleurs sur son territoire, le SMVV se propose de participer à cette opération en procédant à l'acquisition foncière et à la restauration des zones humides identifiées comme étant les sources de l'Arcon, petit cours d'eau local. Le syndicat fournira également du temps de travail en assistance aux autres maîtres d'ouvrage impliqués, notamment la Commune de Chanoz Chatenay, lorsque ces compétences pourraient être requises (conception de panneaux d'interprétation, conception d'un sentier interprétation/découverte, etc....).

S.KIHl rappelle que le Président a co-signé une note d'intention sur ce projet en avril 2023. La présente présentation constitue la déclinaison de cet engagement préliminaire. Après étude du dossier et consultations locales, le projet suivant est proposé au Bureau Exécutif :

- Acquisition foncière des sources de l'Arcon et d'une ZH au Nord de la commune
- Travaux partiels de restauration de milieu humides
- Utilisation potentielle du foncier en compensation ZH



Montant prévisionnel de la contribution du SMVV à l'opération :

Acquisition foncière :

45 000 € TTC

Travaux de restauration et valorisation des milieux :

110 000 € TTC

Temps d'animation : 45 jours à 280 €/jours, soit

12 600 € TTC

TOTAL prévisionnel : 167 600 € TTC

M. BRANCHY désire savoir si des travaux sont envisagés sur ces parcelles prévues à l'acquisition. M. KIHl indique que des travaux de restauration de zone humide par réouverture sont prévus sur une partie de la surface, ainsi que des créations de mares. Le projet sera précisé ultérieurement. M. MICHEL souhaite savoir si le tracé en jaune correspond bien au parcours de la promenade car il a l'impression que le sentier ne passera pas sur les parcelles à acquérir. M. CHARBONNIER précise que ce tracé de sentier est prévisionnel et pourra être modifié pour traverser la parcelle acquise.

Le directeur mentionne que les 45 000 € TTC incluent les frais de notaire et autres coûts annexes à l'acquisition.

M. VANDEL exprime l'intérêt de ce partenariat avec l'Agence de l'Eau mais s'interroge sur l'enjeu sur ce territoire. M. KIHLE précise qu'effectivement, ce secteur n'a pas été identifié comme prioritaire dans la stratégie dont s'est dotée le syndicat. Néanmoins, la conjonction de l'existence de milieux de résurgence très intéressants et l'existence de l'opportunité que constitue l'initiative de l'Agence de l'Eau, justifient largement l'opportunité de cette action.

M. MICHEL estime que d'un point de vue politique, c'est une bonne chose qu'une commune non riveraine comme Chanoz Chatenay, donc à priori peu concernée par les actions du SMVV mais dont les administrés s'affranchissent comme les autres de la taxe Gémapi, puisse voir une action exemplaire se monter sur leur commune.

M. BRANCHY se demande si l'appel à projet (AAP) serait duplicable sur un autre secteur. M. KIHLE répond qu'au regard du caractère très large de cet AAP, il sera tout à fait possible d'intégrer d'autres initiatives, notamment en cas d'échec de la candidature LIFE de la Dombes.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés (**6 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention**), le Bureau Exécutif :

- **SOLLICITE** le concours de l'ensemble des partenaires financiers à leur meilleur taux, notamment l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse, le Conseil Départemental de l'Ain, l'Etat et l'Union Européenne, pour la participation du SMVV au projet Chaneau'Tour ;
- **AUTORISE** le Président à signer tout document en lien avec ce projet ;
- **CHARGE** le Président de constituer les dossiers de demandes de subventions, notamment (mais pas exclusivement) dans le cadre de l'appel à projet « Eau et Climat ».

❖ Candidature de la Dombes au programme LIFE : actualité du dossier, participation proposée du SMVV

M. KIHLE ne souhaite pas revenir en détail sur la candidature LIFE, présentée lors de la séance du Bureau Exécutif du 31 mai 2023 car sur le fond, aucune évolution n'a eu lieu. Le projet final sera déposé le 4 septembre 2023 par la Communauté de Communes de la Dombes.

Le directeur présente la dernière évolution de cette candidature : la sollicitation de l'Agence de l'Eau RMC, en complément des 67 % de l'UE d'une participation du Département encore à définir.

M. VANDEL s'interroge sur l'intégration des enjeux climatiques dans cette démarche. M. BRANCHY précise qu'il s'agit précisément de l'objet principal de la démarche, même si le consensus sur la marche à suivre reste encore largement à construire.

M. KIHLE rappelle le positionnement du SMVV dans cette démarche : assurer l'animation de terrain à l'échelle des chaînes d'étangs et assurer les actions et travaux de maîtrise d'ouvrage publique relevant de sa compétence qui émergeront de ce travail d'animation.

M. BRANCHY indique que le positionnement de l'Agence reste à définir, les étangs de la Dombes n'étant pas des « masses d'eau » au sens de la directive cadre sur l'Eau, statut essentiel pour le déclenchement des aides de l'Agence de l'Eau RMC.

M. BRANCHY propose de porter la participation du SMVV à la candidature LIFE à l'ordre du jour de la prochaine séance du Comité Syndical, même si le Bureau Exécutif a déjà délibéré sur la candidature à ce programme.

❖ **Point Finances : exécution budgétaire et mis à jour de la planification pluriannuelle**

M. KIHL présente une estimation prévisionnelle du CA 2023 :

➤ **Section fonctionnement :**

- **Charges à CC de structure** : 42 264 € (BP 49 950 €) RAS
- **Charges à CC missions** : 79 425 € (BP 218 860 €)
 - **Animations scolaires** à régler en 2024 (BP 20 000 €)

Aucune animation n'a été effectuée pendant ses deux dernières années mais le syndicat souhaite les redémarrer.

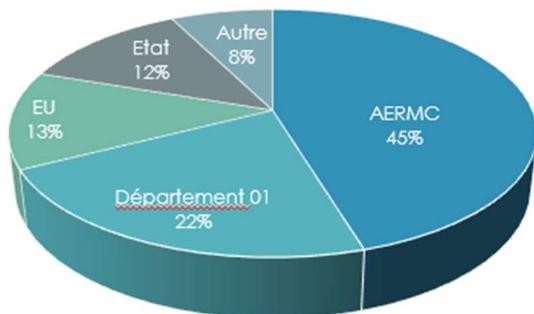
M. BRANCHY se demande sur quel périmètre. Le directeur propose de les faire exécuter sur le territoire de l'ENS de la Vallée de la Veyle afin de bénéficier d'un financement du Département de l'Ain, et compte tenu du fait que la Communauté de Communes de la Dombes semble se positionner pour les réaliser sur le territoire de N2000 Dombes. Se pose cependant la question du prestataire : FNE ayant récemment contacté les équipes du SMVV pour connaître ses intentions. Faire appel à FNE chagrine M. DURANDIN, aux vues des conséquences toujours supportées par la Commune de Crottet suite à l'échec du projet d'implantation d'Intermarché. Selon lui, le contexte n'est toujours pas favorable. M. MICHEL pense quant à lui que, plusieurs années ayant passées, il est peut-être temps de tourner la page et renouer avec ce qui reste un acteur important des territoires, sur le dossier somme toute très limité des animations scolaires. Il s'assurera néanmoins que le fait de restaurer cette collaboration ne suscite pas d'opposition politique du côté de la Communauté de Communes de la Veyle.

M. BRANCHY estime qu'une reprise de contact est aujourd'hui justifiée et peut être assumée par le SMVV.

- Interventions importantes sur **la digue du Malivert** repoussées après la prise de l'arrêté 1 373 € (BP 25 000 €)

M. MICHEL informe que la Commune de Pont-de-Veyle va délibérer sur cet ouvrage le 12 septembre 2023.

- **Etude du marais de Lent** surévaluée et payable en 2024 (BP 60 000 €)
- **Semences prairiales** : 40 000 € (BP 47 500 €)
- **Charges de personnel** : 242 203 € (BP 252 460 €) RAS
- **Autres dépenses de fonctionnement** RAS
- **Recettes de fonctionnement**



➤ Section investissement :

Opération	BP 2023	Conso.	Perspectives engagement
Aménagement La Frétaz	39 314 €	5 454 €	
Travaux Péroux	9 012 €	9 012 €	
Marais de Vial	81 456 €	62 214 €	
Veyle à Polaizé	62 550 €	2 688 €	
Être à Polliat/Teppé	0 €	25 000 €	
Gestion milieu dombiste	17 683 €	2 683 €	
Grande Veyle à St Jean	30 000 €	0 €	
Compensations	85 000 €	0 €	
Travaux en rivière	11 063 €	40 000 €	
Vannages	0 €	6 346 €	
Semences prairiales	2 000 €	840 €	
Maîtrise foncière	25 000 €	0 €	
Equipement divers	19 071 €	46 000 €	

M. MICHEL profite pour avoir des nouvelles de la société Philibert SAVOURS qui semble être en possessions de tous les éléments nécessaires mais qui ne donne aucune nouvelle.

Ensuite, M. VANDEL souhaite connaître l'intérêt d'acquérir un drone. M. KIHl précise que cela permettrait d'avoir des photos aériennes utilisables à des fins de communication, dont le syndicat fait grand usage, et pour lesquelles le matériel serait très rapidement rentabilisé au regard du coup d'une prestation externe équivalent (environ 2 000 € TTC par campagne de photos). Par ailleurs, il sera possible de réaliser des photos aériennes géoréférencées, voire d'équiper le drone d'un dispositif LiDAR ou d'une caméra thermique.

Pour conclure, M. KIHl présente une planification pluriannuel simplifié jusqu'à 2027 :

	2023	2024	2025	2026	2027
Fonctionnement (hors CCG de structures)					
Dépenses d'entretien	20 500 €	13 000 €	13 000 €	13 000 €	13 000 €
Etudes	61 520 €	10 000 €	10 000 €	10 000 €	10 000 €
Animations scolaires	0 €	8 000 €	8 000 €	8 000 €	8 000 €
Autres dépenses	32 500 €	4 535 €	4 535 €	4 535 €	4 535 €
Charges de personnel	244 500 €	247 000 €	267 300 €	271 400 €	274 800 €
Investissement					
Restauration morphologique rivière	20 000 €	425 000 €	225 000 €	350 000 €	300 000 €
Plans de gestion Dombes	0 €	0 €	165 000 €	348 000 €	365 000 €
Stratégie ZH + foncier	76 000 €	50 000 €	226 000 €	105 000 €	95 000 €
Résultats cumulés fin d'exercice :					
Fonctionnement	193 061 €	142 829 €	170 598 €	62 498 €	75 150 €
Investissement	174 936 €	58 378 €	59 178 €	1 778 €	- 200 222 €
Résultat cumulé Total :	367 997 €	201 207 €	229 776 €	64 276 €	- 39 072 €

❖ **Questions diverses**

M. KIHLE propose que, suite aux ateliers animés par le bureau d'Etude MOSAÏQUE ENVIRONNEMENT dans le cadre de l'étude du bilan du Contrat de Rivière 2015-2020, une réunion commune avec les 3 EPCI soit organisée d'ici fin d'année 2023 sur la réforme des statuts du Syndicat Mixte Veyle Vivante sur les questions de gouvernance et de clé de répartition financière.

Le Bureau Exécutif donne son accord de principe à la proposition.

Le Président clôt les débats, remercie l'assemblée et lève la séance du Bureau Exécutif.

Fin de la séance : 21h30

Le Président,
Gérard BRANCHY

Le Secrétaire de séance,
Baptiste DAUJAT